

# DRAPEAUX & PAVILLONS



# ÉDITORIAL

## Du global au local

**E**N CETTE PÉRIODE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES notre bulletin s'intéresse au drapeau de l'Europe. Devenu un symbole politique, il illustre assez bien la confusion actuelle où chacun, des États aux particuliers, cherche un ancrage territorial et une identité. L'usage et la revendication – ou au contraire le rejet – de ce drapeau le manifeste.

Le mouvement des gilets jaunes, souvent hostile à l'idée européenne, privilégie le local. En atteste l'attention récente que le pouvoir national est soucieux de témoigner aux maires. À ce niveau aussi, le besoin de signes de ralliement se fait sentir. On a déjà souligné l'étonnante réapparition de drapeaux de département. Quelques frémissements de bon augure – tel le concours lancé à Château-Thierry (cf. p. 16) – laissent penser que l'heure d'un renouveau vexillologique municipal a sonné.

Un nouveau défi nous est donc lancé : imaginer une symbolique locale qui, sans ignorer l'héraldique, sait utiliser ses propres codes. Les principes de simplicité et de lisibilité doivent prévaloir afin de faire émerger des drapeaux facilement identifiables, originaux et intemporels. Je me suis ainsi permis de regretter, sur une radio nationale qui relayait la victoire du drapeau du Finistère lors de la coupe de France des drapeaux départementaux, qu'il s'agisse d'une simple "bannière héraldique" ! (On se réjouira au passage de constater que la vexillologie est devenue un sujet "grand public" à une heure d'écoute importante, la mi-journée en l'occurrence.) Un peu de créativité eut été préférable et, même un aussi piètre dessinateur que moi, peut croquer en quelques traits un projet qui, par son horizontalité, s'inscrit dans la culture maritime de la région.



Il y a donc du travail pour les vexillologues ! Parlons-en autour de nous, intéressons nos concitoyens à la question, brillons par quelques anecdotes (et ce bulletin nous en livre d'étonnantes) et nous parviendrons à susciter une écoute bienveillante de tous ceux qui sont attachés à leur territoire... et à faire émerger de nouveaux drapeaux.

Cédric de Fougerolle  
*président de la SFV*  
[president@drapeaux-sfv.org](mailto:president@drapeaux-sfv.org)



## D'une Europe à l'autre.

### Le drapeau européen du Conseil à l'Union

**S'**IL Y A UN DRAPEAU EN EUROPE qui suscite bien des réactions, positives ou négatives, c'est le drapeau bleu aux douze étoiles jaunes. Alors qu'il est décrié par les détracteurs de l'Union européenne (UE) et au contraire valorisé et mis en avant par ses soutiens, il est utile de rappeler que ce drapeau n'appartient absolument pas qu'aux vingt-huit États membres de l'UE.

À l'occasion du Brexit, on a largement pu voir ça et là, notamment chez les caricaturistes, un drapeau européen amputé d'une de ses douze étoiles. Ceci est le fruit d'une méconnaissance totale de la symbolique de ce drapeau, puisque les étoiles ne représentent absolument pas un (ou les) État membre de l'UE. Par ailleurs, lors de l'inauguration de la XIV<sup>e</sup> législature parlementaire en juin 2017, Jean-Luc Mélenchon s'était énervé en découvrant le drapeau européen accroché derrière le perchoir de la présidence de l'Assemblée nationale. Il déclarait alors : « Franchement, on est obligés de supporter ça ? [...] Ce truc est pas constitutionnel [...] »<sup>1</sup> tout en évoquant également un symbole marial n'ayant pas lieu d'être dans ce haut lieu de la République laïque. Il évoquait en l'occurrence une possible origine religieuse du drapeau dont les douze étoiles représenteraient la couronne de la Vierge Marie.

### Le drapeau du Conseil de l'Europe

Pour comprendre ce qu'est le drapeau européen, la première chose à noter est que le drapeau étoilé n'est pas uniquement le drapeau de l'UE, mais que c'est à l'origine le drapeau du Conseil de l'Europe, réunissant aujourd'hui quarante-sept États, de l'Albanie à l'Ukraine (cf. page suivante). Ce nombre équivaut presque au double du nombre d'États membres de l'UE. Le Conseil de l'Europe, né après la Seconde guerre mondiale, avait été imaginé afin de créer un espace politique, culturel et social mettant en avant principalement les droits de l'homme au niveau du continent européen et ce, dès 1949.

Lorsqu'il a fallu réfléchir à un drapeau commun, le drapeau fédéraliste du Mouvement européen international > 2 ne fut pas retenu. Ce dernier consiste, encore aujourd'hui, en une lettre E verte sur fond blanc et représente la paix et l'unité de l'Europe. Le drapeau de l'Union paneuropéenne > 3 ne fut pas non plus retenu. Toutefois, on y retrouve le bleu et le jaune du drapeau actuel. La croix faisait référence aux croisades chrétiennes mais également à

1 *Le drapeau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.*

	bleu	jaune
Pantone®	reflex blue	yellow
RVB	0-51-135	255-204-0
CMJN	100-91-6-1	1-19-100-0
Hex (RVB)	#003399	#FFCC00

2 *Drapeau fédéraliste du MEI (depuis 1948). Les "Unionistes" avaient le même mais avec un E rouge.*



Le sigle ► indique un lien internet consultable directement à partir de la version pdf du bulletin en ligne sur le site de la SFV, rubrique Bulletin > Dernier bulletin.

1 ► Vidéo en ligne sur twitter.

## États membres du Conseil de l'Europe

Albanie	1995	Espagne	1977	Lituanie	1993	Royaume-Uni	1949
Allemagne	1950	Estonie	1993	Luxembourg	1949	Russie	1996
Andorre	1994	Finlande	1989	Macédoine du Nord	1995	Saint-Marin	1988
Arménie	2001	France	1949	Malte	1969	Serbie	2003
Autriche	1956	Géorgie	1999	Moldavie	1995	Slovaquie	1993
Azerbaïdjan	2001	Grèce	1949	Monaco	2004	Slovénie	1993
Belgique	1949	Hongrie	1990	Monténégro	2007	Suède	1949
Bosnie-Herzégovine	2002	Irlande	1949	Norvège	1949	Suisse	1963
Bulgarie	1992	Islande	1950	Pays-Bas	1949	Tchéquie	1993
Chypre	1961	Italie	1949	Pologne	1991	Turquie	1950
Croatie	1996	Lettonie	1995	Portugal	1976	Ukraine	1995
Danemark	1949	Liechtenstein	1978	Roumanie	1993		

## États observateurs du Conseil de l'Europe

Canada	1996	Japon	1996	Saint-Siège	1970
États-Unis	1995	Mexique	1999		

## État candidat à l'adhésion

Biélorussie depuis 1993

## Ancien État membre

Sarre 1950-1956

Les États fondateurs sont en bleu.

la Croix-Rouge, symbole désormais d'humanisme. Le jaune représentait le soleil du dieu grec Apollon, la Grèce antique étant considérée par le comte Richard Coudenhove-Kalergi, fondateur du mouvement, comme le berceau de la civilisation européenne.



3 Drapeau de l'Union paneuropéenne internationale (1923).

Après plusieurs tentatives de créer un drapeau pour le Conseil de l'Europe<sup>2</sup>, deux propositions furent retenues par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur proposition de Rober Bichet, rapporteur de la commission ad hoc. L'une d'entre elles fut un drapeau bleu avec quinze étoiles ▶4. Comme cela a été évoqué auparavant, la disposition des étoiles en cercle tirerait son origine de la "médaille miraculeuse"<sup>3</sup> qui a inspiré Arsène Heitz, créateur du drapeau et fonctionnaire du Conseil de l'Europe ayant été chargé de présenter un des dessins.<sup>4</sup> L'autre consistait en une constellation de seize étoiles disposées de façon disparate sur le drapeau ▶5, en

réalité une pour chacune des quinze capitales des États membres, d'après leurs positions sur une carte imaginaire de l'Europe couvrant le drapeau. La seizième étoile représentait Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe.

Enfin, la disposition de quinze étoiles en cercle fut retenue en septembre 1953.<sup>5</sup> Le Conseil de l'Europe était alors constitué de quinze États. Mais la République fédérale d'Allemagne refusa d'octroyer à la Sarre, alors membre de l'organisation, son étoile, craignant ainsi de pérenniser un statut qui ne devait être que temporaire.<sup>6</sup> C'est donc le 25 octobre 1955 que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe choisit un drapeau bleu



4 Drapeau proposé par Paul M. G. Lévy

2 ▶ « Le drapeau européen. »

3 La médaille miraculeuse est une petite médaille, ovale, de dévotion populaire catholique inspirée par les apparitions mariales à sainte Catherine Labouré, rue du Bac à Paris, en novembre 1830. Elle représente à l'avant la Vierge Marie et au revers son monogramme surmontant les Cœurs-Sacrés de Jésus et de Marie, entourés de douze étoiles à cinq branches. Ces étoiles font référence à la couronne qui entoure la tête de la femme de l'Apocalypse (Ap 12, 2) qui sont classiquement interprétées comme représentant les douze tribus d'Israël [note de la rédaction].

4 ▶ « Pourquoi le drapeau européen est-il bleu avec 12 étoiles dorées en cercle ? »

5 ▶ Rober Bichet. *Le drapeau de l'Europe*. Besançon, Jacques et Demontrond, 1985.

6 Birte Wassenberg. *Histoire du Conseil de l'Europe*. Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2013.

avec douze étoiles jaunes en approuvant la recommandation 88.<sup>7</sup> Cette proposition fut définitivement adoptée le 9 décembre de la même année par le comité des ministres du Conseil de l'Europe par la résolution (55) 32.<sup>8</sup>

Le bleu, d'après la résolution, représente « le ciel d'Occident », le cercle « l'union des peuples d'Europe » et le nombre de douze étoiles fut fixé de façon invariable afin d'invoquer « la perfection » et « la plénitude », les douze mois de l'année ou encore les douze signes du zodiaque.<sup>9</sup> Aucune symbolique chrétienne ne fut retenue officiellement car la Turquie, membre du Conseil de l'Europe et de tradition musulmane, s'était déjà opposée à une composition comportant une croix chrétienne.



5 Proposition de drapeau avec 16 étoiles

Dès lors, ce drapeau put être hissé aux quatre coins de l'Europe, tant en République fédérale d'Allemagne, qu'en Belgique, au Danemark, en France, en Grèce, en Irlande, en Islande, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Sarre, en Suède et... en Turquie. De 1955 à 1983, ce sont l'Autriche (1956), Chypre (1961), la Suisse (1963), Malte (1965), le Portugal (1976), l'Espagne (1977) et le Liechtenstein (1978) qui rejoignirent l'organisation et qui adoptèrent alors le drapeau européen bleu et étoilé.

### Son utilisation par l'Union européenne

Le 11 avril 1983, c'est au tour des élus du Parlement européen des Communautés européennes (ancêtre du Parlement de l'UE) des dix États membres de la CEE qu'étaient alors la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, d'adopter ce drapeau.<sup>10</sup>

États membres de l'Union européenne							
Allemagne	1958	Estonie	2004	Lituanie	2004	Slovaquie	2004
Autriche	1995	Finlande	1995	Luxembourg	1958	Slovénie	2004
Belgique	1958	France	1958	Malte	2004	Suède	1995
Bulgarie	2007	Grèce	1981	Pays-Bas	1958	Tchéquie	2004
Chypre	2004	Hongrie	2004	Pologne	2004		
Croatie	2013	Irlande	1973	Portugal	1986		
Danemark	1973	Italie	1958	Roumanie	2007		
Espagne	1986	Lettonie	2004	Royaume-Uni	1973-2019		
États candidats à l'adhésion							
Albanie	depuis 1993	Macédoine du Nord	2004	Serbie		2009	
Bosnie-Herzégovine	2016	Monténégro	2008	Turquie		1987	

Le point G.1. de la *Résolution sur l'adoption du drapeau pour la communauté européenne* dispose que le Parlement européen « décide de charger le président de sa commission politique de prendre contact avec le président de la commission compétente de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et d'informer celui-ci des réflexions de la commission politique du Parlement européen afin que le Parlement européen et le Conseil de l'Europe recherchent en commun la possibilité de parvenir à une décision sur un symbole européen ». En outre, le point G.3 mentionne l'adoption de ce drapeau

Les États fondateurs sont en **bleu**.

7 ➤ « Emblem of the Council of Europe. »

8 ➤ « Emblème du Conseil de l'Europe. »

9 ➤ « Le drapeau européen. »

10 ➤ *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 128/1, 15 mai 1983.



6 — 6 Drapeau officiel du Parlement européen, utilisé jusqu'en 1983.

afin d'abandonner l'autre drapeau utilisé jusqu'alors de façon officielle pour représenter le Parlement. Ce drapeau était bleu avec en son centre une couronne dorée de laurier tressée entourant les sigles EP et PE >6. Il est intéressant de noter que la question d'une utilisation d'un symbole n'appartenant pas, à l'époque, aux futures institutions qui formeront l'Union européenne est clairement posée dans cette résolution.

En juin 1985, le Parlement européen préconisa l'adoption du drapeau du Conseil de l'Europe pour les autres pouvoirs institutionnels de la Communauté Économique Européenne (conseil, commission et cour de justice). Celle-ci l'adoptera à son tour en 1986. Et c'est encore le Parlement européen qui vota une résolution le 10 octobre 1988 afin d'encourager les chefs d'États à prononcer leurs discours du nouvel an devant le drapeau national de chaque État accompagné du drapeau européen. Le procès-verbal des débats rapporte que le Luxembourg fut le premier État à apposer le drapeau européen sur les plaques automobiles. La même résolution encouragea également les États membres à hisser le drapeau européen à côté du drapeau national sur les édifices ayant un lien avec la CEE, à le faire figurer sur leurs plaques d'immatriculation respectives ainsi qu'aux frontières et à le hisser les 5 et 9 mai de chaque année.<sup>11</sup> Le 5 pour la journée européenne du Conseil de l'Europe et le 9 pour la journée européenne de la CEE. Enfin, la résolution demandait de trouver avec le Conseil de l'Europe un cadre juridique d'utilisation, cadre qui ne sera conclu qu'en 2012 grâce à l'accord administratif avec le Conseil de l'Europe concernant l'utilisation de l'emblème européen par des tiers (2012/C 271/04).<sup>12</sup>

Ce petit historique démontre deux points :

- Des États comme la Turquie ont hissé le drapeau européen bien avant d'autres États aujourd'hui membres de l'Union européenne.
- Le seul organisme dépositaire légalement du drapeau n'est pas l'Union européenne mais bien le Conseil de l'Europe, puisque la première a préconisé de demander au second de s'accorder sur un cadre juridique concernant son utilisation.

Le drapeau européen n'est donc pas que le drapeau de l'Union européenne mais bel et bien le drapeau de tous les Européens, citoyens et résidents d'États membres du Conseil de l'Europe, allant aujourd'hui de l'Azerbaïdjan à l'Ukraine en passant par la Géorgie, la Macédoine du Nord ou encore la Suisse et la Turquie. En outre, il est également intéressant de noter que le Conseil de l'Europe évoque un drapeau alors que l'Union européenne ne mentionne qu'un emblème; l'emblème à proprement parler n'étant pas un drapeau mais plus vaguement, d'après le Larousse, un attribut.

La page internet de l'UE consacrée au drapeau européen ne peut pas être plus claire<sup>13</sup> : « En 1985, les chefs d'État et de gouvernement des États membres font du drapeau l'emblème officiel des Communautés européennes [qui deviendront l'Union européenne]. En outre, toutes les institutions européennes disposent désormais de leur propre emblème ». Il suffit de regarder les emblèmes de ces autres institutions européennes<sup>14</sup> pour se rendre compte que par emblème, l'UE pense "logo" et absolument pas "drapeau".

11 > *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 262, 10 octobre 1988.

12 > *Journal officiel des Communautés européennes*, n° C 271/5, 8 septembre 2012.

13 > « Le drapeau européen. »

14 > « Iconographie institutionnelle. »

À ce titre, Tim Marshall, dans son livre *Worth dying for. Power & politics of flags* explique, page 71, que le terme “drapeau” n’a pas été retenu par l’Union européenne, car certains États membres et notamment le Royaume-Uni, craignant à l’époque de voir leur drapeau national supplanté par un drapeau d’une organisation supranationale, préférèrent le terme « emblème qui est éligible à être reproduit sur une pièce rectangulaire de tissu ».

Que retenir de tout cela? Que le drapeau européen est un drapeau pour les quarante-sept membres du Conseil de l’Europe mais que ce n’est qu’un logo de forme rectangulaire pouvant être étiré jusqu’aux bords d’un tissu de forme rectangulaire et y être imprimé dessus donnant l’illusion d’être un... drapeau pour l’UE!

Aujourd’hui, force est de constater que le Conseil de l’Europe a malgré tout perdu son autorité de possession sur le drapeau européen et que ce dernier n’est utilisé, à tort, quasiment que par les membres de l’Union européenne.

Il est intéressant de remarquer qu’en France, ce drapeau est hissé partout le 9 mai, jour de l’Union européenne, mais que même le Mouvement européen de France, organisation parmi d’autres à l’origine du Conseil de l’Europe, oublie totalement de le célébrer le 5 mai, jour du Conseil de l’Europe, alors qu’il le célèbre en grande pompe le 9 mai, jour européen de l’UE. À l’inverse, il est intéressant de voir que le président de la Confédération suisse en 2018, Alain Berset, a célébré sur Twitter le 5 mai 2018 la journée de l’Europe du Conseil de l’Europe, la Suisse en étant membre mais n’étant pas membre de l’UE.<sup>15</sup>

## Un protocole défaillant

La mauvaise utilisation du drapeau européen par certains États de l’UE est illustrée par exemple par la faute de protocole à l’occasion de la réception de la présidente de la Confédération suisse en 2017, Doris Leuthard, à Matignon où le pavillon suisse rectangulaire – et non le drapeau carré – était placé d’un côté et le drapeau européen collé au drapeau français non conforme, à la bande blanche étroite, de l’autre côté, alors que le drapeau européen aurait dû être au centre à équidistance des deux drapeaux nationaux.<sup>16</sup> Cette disposition peu protocolaire indiquait que le drapeau européen va de pair avec le drapeau national français car la France est membre de l’UE alors que la Suisse ne l’est pas.

En revanche, les Luxembourgeois, plus à cheval sur le protocole, ont arboré le drapeau européen à équidistance du drapeau suisse et du drapeau luxembourgeois lors d’une visite officielle de la Suisse au Luxembourg.<sup>17</sup> Mais le “hold-up” de l’UE sur le drapeau européen originellement du Conseil de l’Europe est tel que même en Suisse, on a placé, lors d’une visite officielle, le drapeau européen juste à côté de celui de l’Allemagne, à l’autre bout de la salle où se trouvait le drapeau suisse.<sup>18</sup>

Cette “subtilisation” par l’UE d’un drapeau qui n’est pas uniquement le sien, d’autant plus qu’elle n’utilise qu’un “emblème”, est problématique: seuls les États membres de l’UE, à savoir vingt-huit sur quarante-sept membres du Conseil de l’Europe, se sont approprié ce drapeau de façon presque totalement exclusive. Pire, le Conseil de l’Europe, pour se différencier de l’UE,



7 Logo du Conseil de l’Europe.  
L’ancien logo était formé  
du même “e” en vert

15 ➤ Tweet du 4 mai 2018.

16 ➤ Photo sur le compte twitter du premier ministre.

17 ➤ Photo sur le compte twitter d’Alain Berset, le 25 juin 2018.

18 ➤ Photo sur le compte twitter d’Alain Berset, le 25 avril 2018.

s'est doté d'un logo reprenant le drapeau européen frappé d'un "e" imbriqué dans les douze étoiles ▶7 laissant à la seule Union Européenne le logo frappé de son drapeau européen créé en 1955. Aveu d'abandon de son propre drapeau originel ?

### Un marqueur pro-européen

Il faut souligner que le drapeau européen revêt parfois hors de l'UE une symbolique politique forte. En Moldavie, lorsque les coalitions sociales-démocrates et libérales sont au pouvoir, le drapeau européen est généralement arboré dans la salle du parlement. Lorsque ce sont les communistes, réfractaires à l'UE et plutôt proches de Moscou qui sont au pouvoir, alors seul le drapeau moldave est disposé dans la salle. On a vu la même chose se produire lorsque la Géorgie dut faire face, en 2008, à des volontés séparatistes (Abkhazie et Ossétie du Sud) soutenues par la Russie : le drapeau géorgien fut systématiquement arboré à côté du drapeau européen.

Enfin, le cas de la Macédoine du Nord est intéressant : le pays arbore dans sa salle du parlement les deux drapeaux (national et européen) alors que l'adhésion à l'UE est bloquée par la Grèce. La Macédoine du Nord utilise ainsi ce drapeau afin de marquer sa volonté de rejoindre l'UE.

On trouve aussi le drapeau européen, sous forme carrée ▶8, en Suisse, sur divers bâtiments et notamment en Romandie (partie francophone du pays), jadis acquise à la cause politique de l'UE. Toutefois, la présence du drapeau européen au sein du parlement suisse serait considérée par beaucoup comme un affichage pro-UE "indécents" et un affront au souverainisme dans ce pays où les partisans de l'adhésion à l'UE ne représentent aujourd'hui (avril 2018) qu'un tout petit 13 %.<sup>19</sup>



8 Drapeau européen carré, utilisé en Suisse.

Ainsi, actuellement, le drapeau européen semble n'être utilisé que dans un but politique relatif à l'appartenance ou à l'intégration à l'Union européenne et est presque totalement délaissé dans sa dimension ressemblante et relative aux droits de l'homme prônés par le Conseil de l'Europe notamment à travers la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

À ce titre, en 2012, un membre de l'Union Démocratique du Centre (national-conservateur) déposait le postulat parlementaire 12.4112<sup>20</sup> auprès du gouvernement suisse afin de « remplacer les drapeaux européens par celui du Conseil de l'Europe », à savoir « le drapeau couleur azur avec les douze étoiles jaunes coupées d'un grand C couleur vert-jaune. » La méconnaissance et la confusion du député national apparaissent encore plus clairement dans ses éléments de développement :

« Dans de nombreuses communes suisses le drapeau étoilé de l'union européenne flotte à côté du drapeau suisse, cantonal et communal en façade des bâtiments administratifs communaux. Or notre pays ne fait pas partie de l'UE et beaucoup de citoyens et touristes étrangers se perdent en conjecture à la vue de ces drapeaux.

« Or notre pays fêtera en 2013 les cinquante ans de son adhésion au Conseil de l'Europe, structure internationale dont beaucoup de nos habitants ignorent jusqu'à l'existence de même le fait que la Suisse soit membre de cette organisation ».

Le gouvernement suisse lui apporta la réponse suivante confirmant que le drapeau européen était bien le drapeau représentant aussi le Conseil de l'Europe :

19 ▶ *Le Matin*, 29 avril 2018.

20 ▶ « Remplacer les drapeaux européens par celui du Conseil de l'Europe. »



«Le drapeau européen a été choisi et adopté par le Conseil de l'Europe avant de devenir également l'un des symboles de l'Union européenne. Il est aujourd'hui l'emblème d'une identité européenne commune et s'est imposé comme le symbole d'un projet politique commun qui unit tous les Européens au-delà de leurs diversités [...] Le logo du Conseil de l'Europe, qui est composé d'un rectangle bleu foncé, d'un contour blanc, de douze étoiles orange, d'une spirale vert clair, des textes "Council of Europe" et "Conseil de l'Europe" en noir ainsi que d'un trait de soulignement noir, n'existe pas sous forme de drapeau. Il est utilisé uniquement sur des publications imprimées ou électroniques par les institutions du Conseil de l'Europe. L'organisation s'est dotée de ce logo à l'occasion de son cinquantième anniversaire, en mai 1999. Son usage est soumis à autorisation. Il n'est par conséquent pas possible de procéder à la production de drapeaux sur la base du logo du Conseil de l'Europe. »

## Conclusion

Le Conseil de l'Europe avait vu positivement l'adoption de son drapeau par les Communautés Européennes puis par l'UE. En effet, son drapeau avait vocation à être un symbole d'unité pour tout le continent européen et toutes ses institutions. On le retrouve même dans l'espace, sur les fusées de l'Agence spatiale européenne, organisation n'ayant aucun lien direct avec l'UE ou le Conseil de l'Europe (22 États membres actuellement, dont la Norvège et la Suisse).

Force est de constater qu'aujourd'hui, son drapeau – et sa volonté originelle – ont été totalement récupérés par l'UE et ses partisans alors que ces derniers n'ont officiellement aucun drapeau mais uniquement un "emblème". L'explication vexillologique même de l'"unité" est totalement détournée et subtilisée par l'UE et ses États membres, s'appropriant un drapeau devant représenter quarante-sept États et non vingt-huit, bientôt vingt-sept. Une chose reste probable : le Royaume-Uni post-Brexit continuera de reconnaître *de jure* le drapeau européen du Conseil de l'Europe comme étant encore et toujours un drapeau (du CE) et non un emblème (de l'UE).

Toutefois, les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe seraient bien inspirés de se réapproprier un drapeau d'unité continentale et de droits de l'homme "subtilisé" par des institutions de l'UE souvent présentées, probablement à tort, comme anti-démocratiques, peu tournées vers le social, élitistes et purement économiques.

Et pourquoi pas, un jour, si le Conseil de l'Europe offre un réel statut aux États observateurs de son organisation, pourra-t-on voir flotter le drapeau européen bleu aux douze étoiles au Canada, à côté du drapeau à la feuille d'érable, ou au Japon, tous deux États observateurs, ou encore au Mexique et aux États-Unis, aussi membres "observateurs" du Conseil de l'Europe.

Nasha Gagnebin  
[n.gagnebin@drapeaux-sfv.org](mailto:n.gagnebin@drapeaux-sfv.org)



## Les Ouïgours en bleu et blanc

1 Drapeau bleu au croissant et à l'étoile blancs de la République d'Ouïgouristan (1933-1934).



LA PLUPART DU TEMPS, les articles qui paraissent dans les revues ou sur les sites des sociétés savantes sont le fruit d'une longue maturation sur un thème sélectionné et au plan soigneusement élaboré. Mais parfois, l'histoire qui se déroule sous nos pieds nous rattrape. En ce qui nous concerne, nous, les vexillologues, nous pourrions dire sous nos yeux... C'est ce qui m'est arrivé dernièrement à Paris où, traversant l'esplanade des Invalides, mon regard fut saisi par la vision d'une marée bleue et blanche émergeant sur fond de façades de pierres de taille et d'or des arbres. En cet après-midi ensoleillé du mercredi 14 novembre 2018, un rassemblement d'Ouïgours se tenait ! Le marcheur-vexillologue ne pouvait manquer le spectacle et, se saisissant de son inséparable appareil photo, immortalisa cet instant parfaitement inattendu.

Le problème du Turkestan oriental avait été traité dans un *Franciae Vexilla* il y a quelques années, sous la plume de Hervé Calvarin.<sup>1</sup> Notre confrère vexillologue s'était lui aussi déjà saisi de l'actualité du moment<sup>2</sup> pour effectuer un survol des drapeaux ayant accompagné les tentatives du Turkestan oriental de s'ériger en État souverain au xx<sup>e</sup> siècle. Près de vingt ans ont passé et force est de constater que la situation actuelle de ce pays continue d'être un face-à-face entre une population qui revendique ce qu'elle estime être le droit à l'expression de son identité d'une part, et une administration chinoise intraitable d'autre part. Les événements assez denses ces derniers temps nous invitent à quelques rappels. Mais cette fois, nous allons axer notre exposé sur l'histoire, le parcours et la tradition du bleu et du blanc dans l'émblématique des musulmans de Chine.

### De la difficulté d'exprimer son identité en Chine

L'expression d'une identité non-han semble avoir toujours été assez problématique dans l'environnement politique chinois, à la tradition centralisatrice très forte.<sup>3</sup> Cette réalité se trouve accentuée par le rapport de force démographique entre Hans et non-Hans d'une part, et par la grande dispersion des minorités sur de vastes étendues d'autre part.<sup>4</sup> Il en résulta la plupart du temps une tradition d'attente de

1 « Le Turkestan chinois » dans *Franciae Vexilla*, n°17/63, mars 2000; pp. 5 et suivantes.

2 Le président chinois Jiang Zemin avait été reçu à Paris entre les 22 et 25 octobre 1999. À cette occasion, des groupes défendant les droits de l'homme avaient manifesté avec des drapeaux tibétains et ouïgours principalement.

3 La République populaire de Chine se définit comme une « république socialiste unitaire et plurinationale ». Ces termes d'« unitaire », de « plurinationale » ainsi que la conjonction et qui les lie nous permettent de saisir la philosophie de Pékin : si le caractère multinational de la Chine est reconnu, le centralisme politique exclut toute idée de prise de distance régionale. L'« autonomie » proclamée de cinq régions (Mongolie intérieure, Ningxia Hui, Xinjiang, Tibet, Kouang-Si) ne vaut que « constat » de spécificités locales, et rien de plus.

4 Les populations non chinoises sont réparties sur 50 à 70% du territoire chinois, mais elles ne représentent qu'environ 8% des 1 300 000 000 habitants.

la part de ces peuples périphériques. L'on patientait avant de pouvoir saisir l'opportunité de quelque intrigue de palais, renversement de dynastie ou révolution culturelle, pour secouer une tutelle aussi pesante qu'étrangère, et proclamer des indépendances qui demeuraient de facto. Souvent, des événements extérieurs dépassant le cadre de ces pays permettaient des alliances de circonstances... Turkestan sous influence russe ou Tibet en contact avec les Britanniques installés aux Indes au XIX<sup>e</sup> siècle, Mongolie ou Mandchourie sous influence nipponne au XX<sup>e</sup> siècle. Ces tentatives marquées du sceau de "collusion" avec des puissances étrangères n'ont pas manqué d'être dénoncées par Pékin qui ne pouvait pas ne pas saisir des occasions de discréditer des attentes qui dans n'importe quel autre cadre eussent été considérées comme légitimes...

## Du Turkestan au Xinjiang

S'il est relativement facile de cerner les identités mandchoue, mongole, tibétaine, qui répondent à des critères ethniques et culturels bien déterminés et sont établies sur des aires précises, l'exercice est plus délicat avec les populations musulmanes. Cela provient du fait qu'être musulman ne correspond pas à un critère ethnique. C'est dans l'ouest que les populations musulmanes de Chine vivent, se trouvent concentrées, et surtout dans ce pays aux confins de l'Asie centrale qui porta le nom historique de Turkestan. Cette appellation lui venait des liens avec la grande famille des peuples turcs. Ouïgours, Kazakhs, Kirghizes et autres peuples qui nomadisaient dans ces contrées embrassèrent l'islam à partir du XI<sup>e</sup> siècle et désormais, c'est la religion qui leur sert de dénominateur commun et de repère identitaire. Alors que les noms de Mandchourie, Mongolie, Tibet font penser à des peuples, le nom de Turkestan, certes associé à l'idée d'appartenance turcique, apporte d'abord une référence à l'islam et par extension à des peuples musulmans. La nature de l'identité n'est donc pas du même registre.

Le Turkestan ne gravita pas toujours dans les limites de l'empire du Milieu. Il y eut au XVI<sup>e</sup> siècle un État turkestanien qui fut un foyer de culture turco-persane en lisière d'un monde chinois qui ne l'avait pas encore pénétré. Ce n'est qu'à partir des années 1755-1757 que le pays, conquis par l'empereur Qianlong, devint province chinoise. Ce rattachement forcé provoqua de nombreux soulèvements en 1765, 1820, 1856 et 1857. En 1860, les tribus dogani se révoltèrent avec le chef Yakoub Beg<sup>5</sup>, proclamé khan de Kachgar en 1865. La rébellion dura onze années. Par la suite, en 1884, le pays, rebaptisé Sinkiang ou "nouvelle frontière", fut incorporé à l'empire chinois sous direction mandchoue. Entre 1884 et 1949, on ne dénombra pas moins de quarante-deux révoltes armées, ce qui en dit long sur l'enthousiasme des habitants à accepter l'intégration à la Chine !

Le Sinkiang, ou Xinjiang selon la transcription officielle en vigueur, est la plus vaste entité administrative chinoise, s'étendant sur 1 646 900 km<sup>2</sup>. La capitale Ouroumtsi compte 3 000 000 d'habitants. Sa position géographique, qui met cette province en contact avec pas moins de huit pays étrangers limitrophes<sup>6</sup>, fait comprendre toute la vigilance entretenue par Pékin qui aménage en outre à travers son territoire un "corridor" de développement et de communications qui devrait mettre l'Asie et l'Europe en contact direct : ce sont les fameuses "nouvelles routes de la soie".

## La tradition du bleu et blanc

Les périodes d'indépendance de facto qu'avait connues à plusieurs reprises le Turkestan avaient naturellement donné des drapeaux ! Nous n'allons pas tous les passer en revue, mais, nous appuyant sur les revendications actuelles, allons nous limiter à l'usage du bleu et du blanc dans la vexillologie locale. Certains s'étonnent à

5 Yakoub Beg, 1820-1877. Tadjik d'origine, cet aventurier s'empara de Kachgar où il proclama un émirat qui dura de 1867 à 1877.

6 Mongolie, Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Afghanistan, Pakistan, Inde.



**2** Le drapeau de la République chinoise hissé en octobre 1911. Premier du genre à représenter les grands peuples de Chine : Hans, Mandchous, Turco-Mongols, musulmans, Tibétains sous un jeu de cinq couleurs.



**3** Drapeau de la République d'Ouïgouristan, 1932-1933.

première vue de voir de telles couleurs dans une société musulmane, plus habituée à des étendards combinant le rouge, le vert, avec du blanc ou du noir... Mais à y regarder de plus près, le bleu et le blanc ne sont pas étrangers à la tradition turkестanie, comme nous allons nous en rendre compte.

Nous devons nous souvenir que ces peuples turciques sont de lointains descendants des groupes turco-mongols qui, venus des confins sibériens, se répandirent dans toute l'Asie centrale et essaimèrent au Proche-Orient et jusqu'en Europe. La couleur fétiche de ces tribus était le bleu, comme le ciel immense sous lequel elles nomadisaient. Nous avons tous en mémoire le nom de la fameuse Horde bleue. Des drapeaux comme ceux de Mongolie, de Bouriatie, de Iakoutie, d'Altaï, du Kazakhstan, de Kalmoukie, d'Azerbaïdjan ou de Gagaouzie ne sauraient se passer du bleu comme élément chromatique fondamental. Les raisons s'expliquent par une appartenance commune à une lointaine famille d'origine.

Le bleu comme couleur représentative des peuples turco-mongols avait même été reconnu par la première République chinoise de 1911. Celle-ci, une fois n'est pas coutume, avait dérogé en matière de centralisation vexillologique en rompant avec les vieilles traditions montrant des dragons se tortillant sur fonds de drapeaux jaune doré. Les nouveaux dirigeants républicains chinois, tels Sun Yat-sen<sup>7</sup>, proclamèrent l'égalité formelle des peuples composant le pays ; dans cet esprit, ils adoptèrent un drapeau pentacoleur fait de bandes horizontales successivement rouge, jaune, bleue, blanche, noire **2**. Pour rappel, ces couleurs traduisaient la cohabitation respective des Hans, des Mandchous, des Turco-Mongols, des Musulmans et des Tibétains. L'on remarquera au passage que l'on était plus en présence d'un drapeau des peuples de Chine que d'un drapeau strictement chinois. L'on notera également que les peuples turciques et musulmans étaient exceptionnellement représentés par deux couleurs, l'une ethnique et l'autre religieuse. Un privilège remarquable ! Cette nouvelle lecture de l'histoire de la Chine, donnant la parole par la chromatique à ses diverses composantes, devait durer dix-sept années.<sup>8</sup>

Dans les années qui suivirent, les Turkestanis qui cherchaient à mieux asseoir leur identité sur leur terre ne pensèrent plus qu'à s'approprier ces couleurs blanche et bleue. Le bleu leur parlait pour des raisons historiques, que nous allons développer plus loin. Le blanc avait été porté par le prophète Mahomet et cette couleur symbole de pureté était très prisée. Dans son histoire, le monde arabo-musulman avait connu entre 661 et 750 la domination de la dynastie omeyyade, dont l'emblème était précisément un drapeau blanc plain (sans motif).

Ainsi, cette tradition allait être suivie dans les années 1930, alors que l'interventionnisme japonais affaiblissait durablement le pouvoir chinois. Le Turkestan y vit une opportunité de prendre du large politiquement. Sur place, l'administration chinoise avait cessé pratiquement d'exister. Les musulmans s'agitaient et, menés par des chefs appartenant à l'influente famille Kadja<sup>9</sup>, proclamèrent dès septembre 1933 une République d'Ouïgouristan dite aussi République islamique du Turkestan oriental ; elle se voulait islamique et utilisait un drapeau blanc orné du croissant, de l'étoile et de la chahada ou profession de foi musulmane, proclamant « il n'y a de dieu que Dieu et Mahomet est son prophète », le tout en bleu foncé **3**. Cet emblème dura sur la période de 1932-1933. Un autre drapeau, attribué au même pouvoir, était bleu au croissant et à l'étoile en blanc **1**, soit le dessin que nous connaissons actuellement. Cet État durera à peine un an, jusqu'en juillet 1934.

7 Sun Yat-sen, 1866-1925. Révolutionnaire et homme politique chinois, considéré comme le "père" de la république chinoise issue de la révolution dite "du Doule-Dix" (10 octobre 1911) qui mit fin à l'empire mandchou au profit d'un système républicain moderne.

8 Ce drapeau flotta dix-sept années, entre 1911 et 1928, année où il fut remplacé par le drapeau nationaliste du parti Kuomintang (qui flotte toujours à Taïwan quatre-vingt-dix ans après).

9 Originaire d'une confrérie de Samarkand.

La tradition des révoltes locales se poursuivait. Dans l'ouest, la ville d'Aksou fut le théâtre d'une insurrection le 12 décembre 1933, avec la proclamation d'une République du Turkestan Oriental; celle-ci fut d'une courte durée, suite à une incursion des soviétiques en février 1934. Toujours en 1933, ce fut le chef de guerre Cheng Chi-tsaï qui proclama un État autonome sous influence japonaise, cette fois, qui dura jusqu'à sa désagrégation faute d'alliés alors que le conflit mondial s'achevait. En 1937, le Turkestan voit la révolte d'Abd-Allah al-Niyaz; puis en 1940, c'est Uthman Bator dont l'insurrection ne sera réduite par les Chinois qu'en 1943. Ces soulèvements utilisèrent aussi des drapeaux, mais comme ils n'étaient pas basés sur les deux couleurs que nous passons en revue dans notre étude, nous nous limitons à mentionner leur existence.

La Seconde Guerre mondiale était encore en cours et le gouvernement chinois peinait à reprendre la maîtrise de son territoire. Pendant ce temps, l'Union soviétique poussait ses pions. Moscou favorisa en novembre 1943 la naissance d'une République du Turkestan Oriental dans la ville de Kouldja. Cet État sous influence regroupait les terres d'Altaï, d'Ili, de Tarbagtai, c'est-à-dire la partie septentrionale du Turkestan. Mais, comprenant que la victoire des communistes chinois était inéluctable, et ne voulant sans doute pas s'aliéner ceux qui devaient prendre le pouvoir à Pékin en 1949, Moscou choisit délibérément d'abandonner cet embryon d'État qui en conséquence cessa immédiatement d'exister, alors que l'Armée populaire de libération<sup>10</sup> arrivait sur place. L'État éphémère avait cependant eu le temps de hisser un drapeau. Il consistait en un champ bleu clair sur lequel étaient gravés un croissant et une étoile blancs évidés de la même couleur bleu clair **4**. C'était une variante du drapeau de 1933. Il n'est cependant pas exclu, d'après nos recherches, que le drapeau traditionnel ait aussi flotté simultanément pendant cette période.

Le nouveau pouvoir chinois établi à Pékin en octobre 1949 avait hissé le drapeau rouge aux cinq étoiles jaunes. Il ne tarda pas à envoyer sa troupe et un régime dit d'autonomie<sup>11</sup> fut proclamé en 1955. Le Sinkiang, devenu Xinjiang selon la transcription pinyin imposée, restait une contrée lointaine mais relativement "sécurisée" dans la mesure où de l'autre côté de la frontière se tenait la grande puissance communiste alliée du moment. Les déserts devinrent le laboratoire des premières expérimentations nucléaires maoïstes sur le site du lac Lop Nor dès octobre 1954. La population autochtone fut mise au pas et tout ce qui relevait de l'emblématique turkestanie fut aboli et interdit, au seul profit du drapeau chinois et des symboles communistes. Dans le même temps, les vastes espaces voyaient fleurir les camps de travail pour les récalcitrants.

## Survivance du bleu et blanc

Qu'en est-il près de sept décennies plus tard? Force est de constater que Pékin a procédé à une politique de sinisation systématique. Ce constat se retrouve d'abord dans les chiffres de la démographie: si la population s'est beaucoup accrue, cette évolution a surtout favorisé la part han, c'est-à-dire chinoise. À tel point que sur les 22 300 000 habitants que compte le Xinjiang aujourd'hui (estimation 2012), l'on estime que la moitié serait désormais chinoise, tandis que le pourcentage de la part non-han baisse régulièrement d'une année sur l'autre.<sup>12</sup> Le problème est que l'on est en présence d'une population han unie face à une autre moitié qui, hormis son adhésion à l'islam, demeure composite avec des Ouïgours certes majoritaires, mais flanqués de multiples minorités.<sup>13</sup> La manipulation possible des chiffres nous incite à la prudence, d'autant que peu d'échos proviennent de ces lieux... Enfin et surtout, ces populations qui sont – ou qui étaient – chez elles se retrouvent généralement en position subalterne et n'ont pas la maîtrise



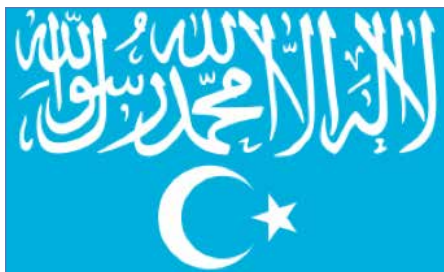
**4** Drapeau de la République du Turkestan oriental, 1943-1944-1949.

<sup>10</sup> Ce nom, qui était celui des armées de la rébellion maoïste à l'époque, est devenu l'appellation officielle de l'armée chinoise depuis son contrôle sur la part continentale du pays.

<sup>11</sup> Nous avons vu ce que recouvrait véritablement ce terme d'"autonomie"...

<sup>12</sup> La capitale, Ouroumtsi, est elle-même désormais une ville han à 75 %.

<sup>13</sup> Kazakhs, Tadjiks, Kirghizes, Ouzbeks, Mongols, Tatars, etc.



14 5 Drapeau ouïgour représentatif de la nouvelle mouvance "islamiste": Turkistan Islamic Party.



6 Drapeau du Turkestan oriental islamique.



7 Drapeau turco-ouïgour.



8 Drapeau pour les Ouïgours d'Afghanistan.

du cours des choses dans leur propre pays. Une telle réalité conduit à une sourde tension entre les communautés. Cette tension s'est développée à la faveur de deux événements récents majeurs: la fin de l'Union soviétique avec la constitution d'États apparentés aux ethnies dominantes sur la frontière occidentale chinoise, et les événements du 11 septembre 2001. Ces derniers ont servi de prétexte à une lutte que le pouvoir désigne comme "anti-terroriste" mais qui permet surtout de couvrir tous les excès.

Les années 1990 virent la multiplication des revendications, mot d'ailleurs bien faible, au vu des événements: soulèvement en faveur du rétablissement d'une république du "Turkestan oriental" à Aksou en avril 1990; émeutes à Ouroumsi et Kachgar entre janvier et juin 1992; attaques de commandos en 1993, pour ne prendre que ces exemples. Face à l'autisme des autorités, les mouvements se radicalisent, et prennent le chemin d'un islamisme qui fait des émules dans d'autres parties du monde depuis une dizaine d'années.<sup>14</sup> Entre les réfugiés, les agents des services secrets à la recherche de leaders à éliminer, les trafics d'armes ou de drogue, la confusion est parfois grande et l'on ne sait pas toujours qui fait vraiment quoi. La presse se fait régulièrement l'écho des tensions qui secouent cette région du monde, comme ce fut encore le cas récemment, avec des séries d'attentats durant l'été 2008, ou de violentes émeutes au printemps et en été 2009. En juillet 2014, les cérémonies du ramadan tournent à des manifestations, que les autorités répriment en évoquant des "terroristes". Depuis mars 2017, le port des vêtements musulmans ainsi que de la barbe sont interdits, de même qu'une liste de prénoms – dont Mohamed –, décisions qui relèvent de ce qui dans n'importe quelle partie du monde serait considéré comme une destruction culturelle et condamnée à ce titre. Mais la Chine est un grand pays et elle le sait...

Ces démonstrations nationalistes récentes ont au moins permis de revoir ce que les autorités chinoises croyaient avoir tué: des drapeaux bleus au croissant et à l'étoile blancs! Ce modèle a d'ailleurs été adopté par le Congrès mondial des Ouïgours. Cette organisation rassemblant la diaspora ouïgoure fut fondée en avril 2004 à Munich, mais son siège actuel est aux États-Unis. Le CMO fut longtemps présidé par Rebiya Kadeer<sup>15</sup>, à qui a succédé Dolkun Isa<sup>16</sup> en novembre 2017.

L'exaspération a aussi fait le lit de mouvements plus offensifs. Parmi ceux-ci, nous pourrions citer le Turkistan Islamic Party<sup>17</sup>, qui utilise sur fond bleu le croissant et l'étoile placés dans la partie inférieure du drapeau, la partie supérieure étant occupée par la chahada en blanc également >5. Le site *Islam réinformation*<sup>18</sup> montre sur une page consacrée à ce pays un drapeau décrit comme "du Turkestan oriental islamique", avec toujours sur fond bleu, le croissant et l'étoile blancs près de la hampe, et une inscription-invocation en blanc dans la partie supérieure >6.

Nos recherches vexillologiques nous font aussi découvrir des modèles sortis de l'ombre, comme ce drapeau diagonalement divisé rouge sur bleu, au caractère très "pantouranien", toujours orné du croissant et de l'étoile en blanc, et présenté comme un drapeau ouïgour >7, sans autre commentaire.<sup>19</sup> Enfin, un autre drapeau, tricolore celui-ci, est mentionné comme « drapeau ethnique et national du Sud-Turkestan ». <sup>20</sup> Il est fait de trois bandes horizontales rouge, bleue, verte, avec

14 Tel est le cas du FUNR (Front uni national révolutionnaire) qui combat les armes à la main pour l'indépendance du Turkestan oriental revendiquait plus de 2000 combattants.

15 Rebiya Kadeer, née en 1947, ancienne responsable politique en Chine populaire, condamnée à la prison pour avoir dénoncé officiellement les dérives du système en place en 1999. Libérée en 2005, elle est bannie et expulsée vers les États-Unis. Elle fut présidente du CMO de 2004 à 2017.

16 Dolkun Isa, né en 1967. Il fuit la Chine en 1997 et se réfugie en Allemagne, dont il obtient la nationalité. Il préside le CMO depuis 2017.

17 > Site *Revolv.com*.

18 > Site *Islam réinformation*.

19 > Site *Geopolitical analysis and monitoring*.

20 > « The South Turkestani ethnic. National flag » et « Flags of the stateless nations ».

le croissant et l'étoile blancs au centre de la bande bleue >8. Il semble qu'il s'agisse d'un emblème des Turkestanis d'Afghanistan voisin.

Nous pourrions encore nous convaincre de l'attachement de ces peuples à ces deux couleurs en rappelant que les Turkmènes d'Irak usent d'un drapeau bleu clair au croissant et à l'étoile et aux deux liserés blancs >9. Et que ces couleurs furent utilisées par l'émirat de Chehab, sur l'actuel territoire libanais, entre 1697 et 1842, via une bannière bleue au croissant d'argent, emblème >10 qui fut repris sur l'un des drapeaux mandataires français en Syrie au début du xx<sup>e</sup> siècle.

### Jusqu'où les peuples puisent leurs racines...

Nous n'aurions pas fini de parler du bleu et du blanc des musulmans de cette contrée d'Asie centrale. Nous nous souviendrons que le peuple salar, minorité des provinces (chinoises) du Tsinghaï et du Kansou, décline aussi son identité dans ces mêmes couleurs, pour indiquer qu'il descend des mêmes ancêtres. Les Salars descendent de tribus dites oghouzes, autrement dit des Turcs. Notons au passage le rapprochement que l'on peut faire entre les termes oghouze et ouïgour. Les Salars constituent encore de nos jours une communauté patriarcale et rurale qui a résisté à l'assimilation complète. Leur drapeau montre sur fond bleu un tamga (marque clanique distinctive caractéristique de ces peuples) inscrit en blanc >11. Nous achèverons avec une évocation de ces Turcs du ciel (et par extension Turcs bleus) ou Göktürks, qui dominèrent un vaste territoire qui avait pour centre l'actuelle Mongolie et qui étendait ses limites de la Mandchourie à l'est aux plaines kazakhes à l'ouest. Cela se passait entre le milieu du vi<sup>e</sup> siècle et le milieu du viii<sup>e</sup> siècle. La bannière de ces hordes était précisément... bleue, ornée d'une tête de loup blanche >12. Sans doute faut-il remonter à l'époque de ces emblèmes préislamiques pour comprendre l'attachement de ces peuples aux couleurs de leurs drapeaux contemporains...

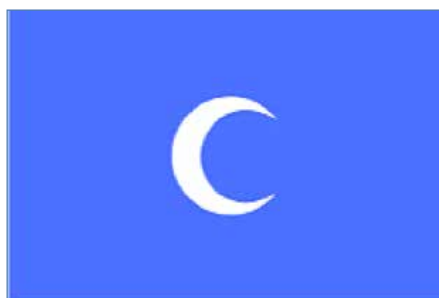
### Conclusion : observer pour comprendre

Partout où qu'il se trouve, le vexillologue exerce son œil attentif... il voit, il observe, et muni de cette précieuse boussole qu'est sa connaissance des drapeaux, il peut relier les manifestations et événements du moment au passé comme au futur. Les drapeaux nous donnent à comprendre le pourquoi de leur existence au moment précis où nous les voyons, en même temps qu'ils nous indiquent de précieuses pistes qui nous permettent déjà de deviner de quoi pourra être fait l'avenir. Ainsi, là où des milliers d'individus que nous croisons quotidiennement ne voient que des jeux de couleurs – ce qui n'est déjà pas négligeable – nous pouvons, nous, comprendre le mouvement du monde et y entrevoir de précieuses pistes qui nous permettent de deviner de quoi pourra être fait l'avenir. Ou comment, un jour, en marchant, la simple vision d'un petit groupe sur un coin de boulevard nous rappelle qu'à des milliers de kilomètres, cette histoire se fabrique aussi... par les drapeaux! Et que, soixante-dix ans après une annexion, il est quelque part un peuple qui ne veut pas mourir.

Patrice de La Condamine  
[patrice.de-la-condamine@drapeaux-sfv.org](mailto:patrice.de-la-condamine@drapeaux-sfv.org)



9 Drapeau actuel des Turkmènes d'Irak.



10 Drapeau de la dynastie Chehab (Liban et Syrie).



11 Drapeau du peuple salar.



12 Ancienne bannière reconstituée des Göktürks.

## Création du drapeau de Château-Thierry

16

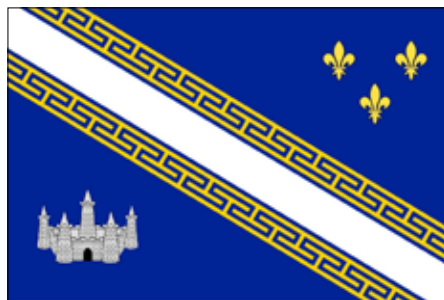
Après que notre secrétaire-trésorier adjoint Nasha Gagnebin a pris contact avec le maire de Château-Thierry, Sébastien Eugène, l'été passé afin d'évoquer la création d'un drapeau municipal, le maire a annoncé vouloir doter la ville d'un drapeau lors de ses vœux à la population en janvier 2019. À ce titre, un concours municipal, "Créons Notre Drapeau", a été lancé. Le président de la SFV, Cédric de Fougerolle, a accompagné notre secrétaire-trésorier à Château-Thierry, tous deux invités au lancement du concours débutant par une conférence de vexillologie, sous l'égide de la SFV et animée par Nasha Gagnebin, le 22 mars dernier. Les directives étaient précises : les cinq règles de nos collègues de la NAVA furent clairement inscrites sur le bulletin de participation. La mairie, du 22 mars au 14 avril 2019, a reçu plusieurs propositions et le jury, composé du maire, de Christophe Delannoy, président de l'association des porte-drapeaux de l'arrondissement de Château-Thierry, de Jean-Claude Blandin, président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, de Bernard Caron, historien et auteur local, d'Antoinette Douty, présidente du

conseil citoyen de Blanchard, de Claudine Petit et Christine Lahaye, représentantes du conseil des sages, a délibéré le 19 avril 2019 en retenant deux propositions soumises au vote des habitants et amoureux de Château-Thierry. Le vote, relayé par la SFV via les réseaux sociaux, s'est fait sur l'application mobile et le site internet de la municipalité, sur les réseaux sociaux de la ville ou encore au stand de la ville à la foire-expo locale. Le vote s'est terminé le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le drapeau vainqueur sera dévoilé le 17 mai, à partir de 18h, au salon de la Légion d'honneur de l'hôtel de ville de Château-Thierry, qui sera une occasion particulière de saluer et récompenser l'ensemble des participants au concours. Le drapeau gagnant sera finalement hissé le 23 juin 2019, lors des traditionnelles fêtes locales de la Saint-Jean, célébrant notamment Jean de la Fontaine, natif de Château-Thierry. C'est la première fois qu'une collectivité travaille pleinement avec la SFV dans le but de choisir son drapeau et nous espérons que cette réussite de A à Z pourra servir d'exemple pour de futurs projets concernant d'autres nouveaux drapeaux de collectivités.

N.G.



Premier projet.



Second projet.

# DRAPEAUX & PAVILLONS

## Le bulletin de la Société française de vexillologie

Directeur de la publication & rédacteur en chef: Cédric de Fougerolle  
 | comité de rédaction: Cédric de Fougerolle, Pierre Henri Schecter, Nasha Gagnebin, Hervé Calvarin, Patrice de La Condamine.

redaction-d-p@drapeaux-sfv.org

ISSN 2647-2600  
 Dépôt légal à parution  
 Imprimé en France



La Société française de vexillologie, fondée en 1985, est l'association nationale savante dédiée aux études relatives aux drapeaux, aux pavillons et autres vexilles. Elle regroupe amateurs, historiens, chercheurs, collectionneurs, créateurs et utilisateurs professionnels.

Elle est membre de la Fédération internationale des associations vexillologiques depuis 1991.

Président d'honneur-fondateur: b<sup>on</sup> Pinoteau | président d'honneur: Hervé Calvarin | président: Cédric de Fougerolle | vice-président: Michel Corbic | secrétaire général-trésorier: Pierre Henri Schecter | secrétaire-trésorier adjoint: Nasha Gagnebin | webmestre: Léonard Mercader | bibliothécaire-documentaliste: Hervé Calvarin | administrateurs: Nicolas Hugot, Patrice de La Condamine, Georges Svanda & André Wocial.

c/o Montbel | 8, rue de Courcelles  
 75008 Paris | France

contact@drapeaux-sfv.org

drapeaux-sfv.org



@drapeauxSfv